

A l'attention des élèves de CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Métiers de la Coiffure

**TENUE VESTIMENTAIRE**

« **La tenue vestimentaire fait partie intégrante des outils pédagogiques dont l'élève doit se munir pour suivre correctement ses cours et participer activement à sa formation. Le langage, la posture et le savoir-être ainsi que la tenue professionnelle / vestimentaire, font partie des indicateurs d'évaluation** » (extrait du référentiel de CAP COIFFURE).

Il est donc demandé aux élèves de CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Métiers de la Coiffure de venir en tenue professionnelle au lycée tous les jours de la semaine ainsi que pour les cours de matières générales. **Les chaussures de type baskets sont interdites ainsi que les jeans de couleur bleue. Une blouse de la section est comprise dans le trousseau de rentrée et doit être utilisée pour les cours d'enseignement professionnel.** La blouse de votre enfant lui sera livrée en 1<sup>ère</sup> année et devra être conservée pour la 2<sup>ème</sup> année.

Les élèves doivent également être en tenue professionnelle pour leurs CCF d'enseignement professionnel ans l'établissement, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), lors de l'accueil d'intervenants extérieurs et pour les missions événementielles auxquelles ils participeront dans le cadre de la formation.

Cette tenue professionnelle doit être « **adaptée, soignée et neutre** ».

- Pour les garçons : un **pantalon noir** et des **chaussures de style ville**.
- Pour les filles : une **jupe noire ou un pantalon noir** et des **chaussures de ville** (ballerines, bottes,...). Si port de legging, adopter une tunique longue, qui couvrira jusqu'au milieu des cuisses.

Cette tenue professionnelle **sera évaluée** toutes les semaines, dans son ensemble et dans le contexte ; la note finale sera prise en compte dans la moyenne semestrielle. **Le non-respect de cette tenue sera notifié sur le carnet de liaison et une sanction sera donnée à partir de la 3<sup>ème</sup> notification.**

L'équipe pédagogique

**COUPON REPONSE A REMETTRE au PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

Objet : **Tenue vestimentaire section Métiers de la coiffure (CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années)**

J'atteste avoir pris connaissance des consignes relatives à la tenue vestimentaire exigée.

Fait à ....., le .....

Elève	Responsable légal(e)
NOM, Prénom :	NOM, Prénom :
Classe :	
Signature :	Signature :